



DGA Territoires

Direction de l'Ingénierie Foncière et
Immobilière et Stratégie

DIFI-Sous-Direction du Pilotage et de la
Gestion du Parc Immobilier et Foncier

Affaire suivie par : Leticia martins da silva
Poste: 01 39 07 73 09

2018-CP-6532

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE

CESSION D'UNE PARCELLE À CERNAY LA VILLE

Code	A0301
Secteur	Routes Départementales
Programme	2001P031 – Acquisitions foncières pour les RD
Recette attendue 2018	1 000 €

Ce rapport concerne la cession d'une parcelle à Cernay-la-Ville suite à l'absence d'élargissement de la route départementale (RD 24).

Un permis de construire datant du 19 août 1969 prévoyait la cession de la parcelle cadastrée B n°461 d'une superficie de 21 m² sise 22 route de Limours à Cernay La Ville, à titre gratuit, au profit du Département, pour les besoins d'un élargissement futur de la route départementale (RD24), cet élargissement n'ayant jamais été réalisé et n'étant plus d'actualité, l'EPI a donné son accord pour sa cession.

Par courrier du 16 septembre 2017, Madame LOUISE Patricia née MARCHAL s'est portée acquéreur de cette parcelle départementale pour lui permettre l'extension de sa propriété.

Suite à l'analyse d'un géomètre en date du 24 avril 2018, il a été constaté que la parcelle ne supporte pas d'ouvrage public routier et peut de ce fait être cédée.

Le Département a fait part de son accord suite à une prise de possession anticipée en date du 26 juillet 2018, pour céder cette parcelle sur la base de l'estimation de France Domaine à 1 000 € en date du 2 juillet 2018.

Les frais liés à cette cession seront à la charge de Madame LOUISE Patricia née MARCHAL.

Ainsi, je vous propose d'approuver la cession de la parcelle et de m'autoriser, au nom du Département, à signer les actes à intervenir.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :